

Les infos

Vendredi 29 juillet 2011



WE SAY NO, NO, NO

La vieille légende, qui voudrait qu'au-delà de trois propositions de poste refusées on soit susceptible d'être licencié, a toujours la vie dure. Mais elle aiguise aussi des appétits puisque la DRH relance régulièrement la question : au bout de combien de temps faut-il tirer la conclusion que la «mobilité externe» (doux euphémisme qui, pour des gens plus vulgaires, se traduit par « art. 26, insuffisance professionnelle, licenciement ») est la meilleure solution ? Alors autant ne pas les laisser rêver plus avant, ce concept n'existe nulle part et surtout pas dans la convention collective des banques, laquelle encadre strictement le droit du licenciement et ne prévoit pas de dérogations. Jeter ces garanties par dessus bord, qui s'y risquerait ? C'est d'ailleurs bien parce qu'à France Télécom une bonne partie du personnel relève d'un statut dans lequel la mobilité est obligatoire que l'on y voit la situation si connue. Mais France Télécom, tout esprit chagrin le ferait remarquer, c'est aussi le cabinet BCG, consultant en RH, qui compte parmi ses fleurons ... la SG. N'a-t-il pas déjà conçu à l'usage de cette dernière un fichier clandestin permettant de lister à SGCIB les mauvais éléments aujourd'hui remerciés au nom de Roméo ? Ce monde-là est décidément bien petit. Faire de France Télécom le modèle rêvé, tout un chacun à la DRH en proteste publiquement, il n'empêche qu'on a les fréquentations qu'on veut bien avoir et ce n'est pas la vague actuelle de licenciements à SGCIB qui nous convaincra du contraire. Les choses sont dès lors fort claires pour nous, on ne traitera pas un problème

collectif, la mobilité, en commençant par inventer un nouveau motif de licenciement individuel. Et le meilleur moyen de clarifier les choses c'est de signer un accord d'entreprise. Ce n'est pas souvent qu'ici on cite Lacordaire, mais il a eu cette formule lumineuse qui veut qu'entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, ce soit la liberté qui opprime et la loi qui affranchisse.

NOIX D'HONNEUR

A Sa Majesté le Directeur de la DEC de Paris St Michel, lequel, fort outré d'avoir reçu une lettre de démission d'une salariée dans laquelle celle-ci lui rappelait la somme, nombreuse, des manquements de la SG à son égard et y avait de plus l'outrecuidance de lui remettre en mémoire que l'inspection du travail avait officiellement trouvé à redire, a saisi son téléphone pour admonester l'impertinente. Evidemment, une lettre de démission motivée ça ne flatte pas l'ego. De là à exiger de l'expéditrice qu'elle retire la dite lettre et demande un congé sans solde, sous peine de gémonies judiciaires «longues et coûteuses pour elle», il y a peut-être un pas que l'estime de soi, fut-elle haute, n'autorise pas à franchir.

ROMEO : CE DES CENTRAUX PARISIENS

La réunion extraordinaire du CE des centraux, demandée par tous les syndicats qui y sont représentés, aura lieu ce Vendredi 29 midi. Nous reviendrons bien évidemment là-dessus dans de prochaines infos. D'ores et déjà on peut dire que, des entretiens préalables qui se sont déroulés jusqu'à présent, il ressort en général que l'entreprise n'a rien de vraiment sérieux à reprocher aux salariés, sinon d'être de trop, d'avoir réclamé un meilleur salaire, d'être trop vieux etc. et de n'avoir pas encore trouvé de mobilité. Certains managers ont déjà sauté sur l'occasion pour prévenir leur équipes que ce qui arrive aux petits copains d'à coté pourrait bien, si ça ne file pas droit, leur tomber dessus. Petit profit pour petits exécutants.



le trait de la semaine

CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT